

INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS EN CLASSE DE 6^{ème} ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Les élèves admis en classe de 6^{ème} sont affectés de droit dans le collège de secteur dont ils dépendent, au regard de l'adresse de la famille.

1- Comment obtenir le dossier d'inscription

- soit le télécharger sur le site : <https://lareinetiere.loire-atlantique.e-lyco.fr>
- soit le retirer à l'accueil du collège. Le dossier ne sera pas envoyé à l'adresse individuelle des parents.

2- Le dossier d'inscription se compose de deux documents

- 1 dossier d'inscription,
- 1 fiche d'urgence.

3- Comment renseigner le dossier

Pour une meilleure lisibilité de vos coordonnées (numéro de téléphone, adresse mail, ...), il est fortement conseillé de :

- télécharger les documents sur votre ordinateur,
- les compléter sur votre ordinateur,
- les imprimer pour les signer.

La lecture facilitée de vos coordonnées évitera des erreurs de saisie et permettra au collège de vous envoyer les informations sur la rentrée scolaire.

Pour suivre la scolarité de votre enfant et recevoir les actualités sur le collège, nous vous remercions de nous communiquer une adresse mail.

4- Dépôt du dossier d'inscription au collège La Reinetière **avant le 14 juin 2024** mais plus tôt si vous pouvez

- soit par voie postale à l'adresse suivante :
 - Collège La Reinetière – Secrétariat – 53 bis Bd Pasteur – 44980 Ste Luce sur Loire
- soit par mail à l'adresse suivante :
 - ce.0441724k@ac-nantes.fr - **adresser le dossier et les justificatifs en un seul fichier informatique**
- soit le déposer à l'accueil du collège

Tous les justificatifs à fournir devront être transmis avec le dossier d'inscription.

Nous vous rappelons :

- qu'une affectation n'est pas une inscription. Vous devez **obligatoirement** remplir un dossier d'inscription pour scolariser votre enfant.
- que l'inscription est définitive si l'affectation au collège La Reinetière est validée par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique.

Aucun dossier d'inscription ne pourra être retenu si votre enfant n'apparaît pas sur la liste des élèves affectés par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Loire-Atlantique au collège La Reinetière.

Le Principal